

## **Plus les salariés sont jeunes, et plus volontiers ils reviennent au bureau.**

Seul un tiers des travailleurs connaît les règlements d'entreprise relatifs au télétravail

**Bruxelles, 16 avril 2025 – Plus d'un salarié sur dix (11%) a de nouveau travaillé plus souvent au bureau l'année dernière. Chez les plus jeunes (- de 35 ans), cette proportion atteint même près d'un sur huit (16%). C'est ce qui ressort d'une enquête\* menée par le prestataire de services RH Tempo-Team, en partenariat avec la professeure Anja Van den Broeck, spécialiste de la motivation au travail à la KU Leuven. Même si le télétravail demeure populaire, à peine un tiers du personnel (37%) indique que son employeur l'a entouré de règles claires. Celles-ci n'entravent pourtant pas la flexibilité: au sein de ce groupe, près de la moitié des collaborateurs (46%) peut décider en dernière minute de télétravailler ou non.**

***“Des études scientifiques montrent que la combinaison de travail à la maison et au bureau présente de nombreux avantages. Pouvoir travailler de chez soi équivaut à une hausse de salaire pouvant atteindre 8% et réduit la rotation de personnel, surtout parmi les femmes et les salariés sans fonction de direction. Lorsqu'un bon règlement permet aux collaborateurs de se retrouver régulièrement au bureau, le travail d'équipe est maintenu et la productivité reste stable, sans que les salariés doivent revenir au bureau à plein temps,”*** explique la professeure Van den Broeck.

Selon les données de Statbel, un tiers de tous les salariés a télétravaillé de façon occasionnelle ou fréquente en 2024. L'enquête de Tempo-Team montre que près de deux Belges sur trois qui télétravaillent usent de cette possibilité un maximum de deux jours par semaine. Plus d'un sur sept (14%) est même autorisé à travailler depuis son domicile quatre à cinq jours par semaine.

### À quelle fréquence pouvez-vous télétravailler?

- De façon occasionnelle, en moyenne moins d'un jour par semaine (17,2%)
- Un jour par semaine (19,9%)
- Deux jours par semaine (27,8%)
- Trois jours par semaine (21,5%)
- Quatre jours par semaine (8,8%)
- Cinq jours par semaine (4,8%)

Dans près de deux tiers des cas (63%), on travaille à domicile les mêmes jours chaque semaine. Pour 41% des salariés, cela s'explique par des journées spécifiques pour lesquelles leur présence au bureau est attendue. 22% des personnes interrogées peuvent les choisir elles-mêmes. Plus d'un salarié sur trois qui travaille de temps à autre de chez lui (37%) n'a pas de jour de télétravail fixe. Cela se décide après discussion avec les collègues (14%) ou, en dernière minute, sans coordination préalable (22%). Le choix des jours dédiés au télétravail dépend d'une personne à l'autre. Près de six sur dix (58%) les adaptent à leur vie privée, tandis que la moitié (50%) vérifient d'abord leur agenda professionnel. Un salarié

sur cinq (20%) tient compte des deux. Bien que les salariés se rendent plus souvent au bureau, un quart des télétravailleurs déclarent y croiser rarement leurs collègues.

### **Un règlement pour le télétravail? Un salarié sur cinq l'ignore!**

Seuls 37% des répondants indiquent que leur entreprise dispose d'un règlement clair en matière de télétravail. Plus l'entreprise est grande, plus la probabilité que ce soit le cas augmente. Près de la moitié (47%) des salariés d'une entreprise de plus de 250 personnes se trouvent dans cette situation, contre seulement 34% dans les entreprises comptant entre 50 et 249 collaborateurs, et à peine 19% pour celles de moins de 50 salariés. Ils sont 41% à indiquer qu'aucun règlement n'existe et 22% à ignorer son existence.

Parmi les entreprises qui ont établi des règles sur ce sujet, 13% les considèrent comme strictes et 42% les jugent claires, mais sans conséquences en cas de non-respect. 23% les voient plutôt comme de simples recommandations et les derniers 23% comme une liberté de choix. L'établissement d'un règlement n'entraîne donc pas de facto des contraintes rigides. D'ailleurs, 58% des salariés concernés approuvent la manière dont le télétravail est organisé.

De plus, des règles claires n'entravent pas la flexibilité. Près de la moitié de ce groupe (46%) peut décider en dernière minute de télétravailler ou pas, alors que 39% voient leurs jours de travail à domicile fixés à l'avance.

Les salariés qui peuvent décider de leurs jours de télétravail à la dernière minute engrangent des scores supérieurs en termes de motivation (8,3/10 contre 7,9/10), de plaisir au travail (7,9/10 contre 7,5/10) et d'engagement (8,6/10 contre 8,5/10) par rapport à leurs collègues qui doivent se rendre au bureau à des jours établis. Les salariés bénéficiant de flexibilité obtiennent également de meilleurs points pour l'autonomie (8,7/10 contre 7,9/10), l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle (8,8/10 contre 8,2/10) et même la perception de la rémunération (8,4/10 contre 8,1/10).

*"Une politique d'entreprise concernant le télétravail apporte de la clarté sans compromettre la flexibilité," indique **Aline Bernard**, porte-parole de Tempo-Team. "Le télétravail favorise l'équilibre vie privée/vie professionnelle et offre davantage de flexibilité et d'autonomie aux salariés, tandis que la collaboration au bureau demeure essentielle pour la dynamique d'équipe et la culture d'entreprise. La clé du succès réside dans un bon équilibre entre des règles claires, une communication ouverte, les bons outils et suffisamment d'interaction sociale. Une politique de télétravail bien acceptée permet, tant aux salariés qu'à l'employeur, d'en tirer un bénéfice maximal."*

### **Plus d'un salarié sur dix retourne plus souvent au bureau**

Alors que 5% des salariés belges indiquent avoir davantage télétravaillé au cours de l'année dernière, plus d'un sur dix (11%) se rend aujourd'hui plus souvent au bureau. Au sein de ce dernier groupe, plus d'un tiers (37%) en a décidé ainsi par lui-même, tandis que les autres (63%) se plient à une adaptation de la politique d'entreprise concernant le télétravail.

Plus on est jeune, plus on revient souvent travailler au bureau. 16% des moins de 35 ans s'inscrivent dans cette approche contre 9% des 35-54 ans et 6% des plus de 55 ans. Il est à noter que les jeunes prennent plus souvent l'initiative de revenir au bureau: 6% chez les moins de 35 ans, 3% parmi les 35-54 ans et 3% chez les plus de 55 ans.



**tempo team**

Communiqué de presse

*“On observe la même tendance au niveau international: les jeunes optent plus souvent pour le travail en présentiel. Cela peut s'expliquer par leur besoin plus marqué de collaboration et d'accompagnement. Ils apprennent beaucoup de leurs collègues et le mentorat y joue un rôle clé. En outre, pour appréhender les codes de l'entreprise, son fonctionnement et mettre en place son réseau au travers de relations sociales, rien ne vaut de côtoyer ses collègues en présentiel” conclut la professeure Van den Broeck.*

*\*Ceci ressort d'une enquête conduite par Tempo-Team en 2024, en collaboration avec la professeure Anja Van den Broeck, experte en motivation au travail à la KU Leuven. L'enquête a été réalisée par un bureau indépendant auprès d'un échantillon représentatif composé de 2000 salariés belges. Ils ont été interrogés sur plusieurs sujets liés au cadre de travail.*

**Pour plus d'information (presse uniquement), veuillez prendre contact avec:**  
Wavemakers PR, Emanuel Sys - 0486 17 52 65, [emanuel@wavemakers.eu](mailto:emanuel@wavemakers.eu)